

Opération RAID-QUART - Organisation de la sixième édition - Conventions avec les différents partenaires

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le RAID-QUART est une opération initiée pour la sixième année consécutive par la Ville de Besançon et la Compagnie des Transports Bisontins. Cette action socio-éducative consiste en un raid aventure, sportif et culturel, organisé pour des jeunes, garçons et filles, issus des différents quartiers bisontins.

A l'équivalence des opérations intitulées «CINEMAGIN» (réalisation de courts-métrages) ou «La ruée vers l'or» (raid ludique avec des ânes), le RAID-QUART, au-delà de l'activité proposée, s'envisage comme prétexte pour créer des relations différentes entre des adolescents et des adultes représentant les institutions, deux publics qui en d'autres occasions s'ignorent, voire s'affrontent. Cette action s'inscrit ainsi tout naturellement dans les orientations des pouvoirs publics en matière d'animation socio-culturelle et de lutte contre les incivilités et reçoit le soutien de l'Etat et du Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD).

Le RAID-QUART, de par les objectifs et les contenus qu'il pose, a permis de développer lors des années précédentes, un travail partenarial avec de nombreux acteurs publics, associatifs et socio-économiques de l'agglomération qui se sont rassemblés pour sa mise en oeuvre : polices nationale et municipale, bailleurs sociaux, compagnie de transport, entreprises, associations à vocation généraliste ou thématique.

Initiée depuis l'automne 2001, cette sixième édition se réalisera les samedis 4 et 18 mai, le dimanche 19 et le lundi 20 mai prochain ; elle est marquée actuellement par une mobilisation forte de plus d'une centaine de jeunes et autant d'adultes autour de temps d'initiation, de préparation et de rencontres.

L'une des nouveautés de l'édition 2002 consiste en la mise en oeuvre d'un «fil rouge» centré sur la problématique de l'insécurité routière chez les jeunes : modules d'information, documentation, épreuves sur la thématique émailleront ainsi le programme de ce raid et permettront de sensibiliser le public ciblé à ces questions. Ce programme a fait l'objet d'un travail en collaboration avec les acteurs locaux de la sécurité routière et est inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Actions Sécurité Routière animé par la Préfecture du Doubs.

Le budget de l'opération est évalué à 42 500 € et cette action est inscrite à la programmation du Contrat de Ville 2002. Les financements envisagés proviennent de l'Etat - Ministère de la Jeunesse et des Sports (12 000 €), du FASILD (3 500 €), de la Ville (16 500 € inscrit au BP 2002 - secteur Animation - Jeunesse). Par ailleurs, le RAID-QUART s'appuie sur des relations privilégiées avec nombre d'entreprises ou d'institutions bisontines qui ont choisi, au-delà du parrainage d'une équipe, de s'associer pleinement à sa mise en oeuvre en impliquant, entre autres leur personnel. Le concours financier de ces partenaires est estimé à 10 500 €.

Enfin, dans le cadre de cette action, la Ville propose à un certain nombre de partenaires de pouvoir formaliser leur engagement dans ce projet socio-éducatif à travers l'établissement de conventions ponctuelles avec la collectivité. Il s'agit, entre autres, de contractualiser avec :

* l'Association Départementale de la Protection Civile du Doubs pour sa prise en charge du suivi médical et sanitaire du raid et pour des actions préalables d'information sur la sécurité routière ;

* les Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs pour leur contribution à l'organisation logistique et matérielle des bivouacs ;

* l'Association Profession Sport 25 pour la mise à disposition de personnels techniques brevetés ;

* l'Association Radio Charlie Bravo pour la mise en place d'un dispositif de communication en itinérance (organisation PC, fournitures et installation de CB).

Le Conseil Municipal est donc invité à approuver ce projet et à autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les structures organisatrices ou prestataires de services dans le cadre de la sixième édition du RAID-QUART.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget (Contrat de Ville), le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.